



Pl 4700

Dépôt : M. Aloyse Bisdorff

13.12.2000

Aloyse Bisdorff

12

MOTION

Considérant que la politique fiscale poursuivie par les gouvernements successifs a abouti à une asymétrie des personnes physiques vis-à-vis de l'impôt sur le revenu;

que les abattements d'impôts constituent une compensation de dépenses diverses pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, tandis que les personnes non soumises à cet impôt ne peuvent compenser les mêmes dépenses;

que les abattements fiscaux favorisent par ailleurs les revenus les plus élevés en les faisant descendre dans une classe à taux d'imposition réduit;

que ces inégalités peuvent être éliminées par le recours d'une part à l'instrument de l'impôt négatif, consistant en un revenu fiscal compensant les avantages fiscaux non accordés, et d'autre part à l'instrument des crédits fiscaux égaux pour tous qui seraient déduits de l'impôt final à payer selon les classes de revenus et qui remplaceraient les abattements traditionnels;

que cette plus grande égalité vis-à-vis de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont sont concernés avant tous les salariés et pensionnés, ne doit cependant pas empêcher ni une politique salariale active, notamment par le biais du relèvement du salaire minimal, ni une amélioration structurelle des pensions ni une sécurité sociale de haut niveau;

que seule une politique active des revenus et des revenus de remplacement, et surtout des revenus bas et moyens, permet les rentrées fiscales indispensables à un haut niveau des dépenses publiques profitable à la communauté entière;

la Chambre invite le Gouvernement

à instituer un groupe de travail large, comprenant notamment toutes les forces politiques et syndicales, pour analyser la possibilité de l'introduction d'un impôt négatif et de crédits d'impôts.

A. Bisdorff

J. Huns

R. F.

[Signature]